

BATTUES SUR ESNEUX

(Saison cynégétique 2023/2024)

Conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 février 1996 visant à exécuter certaines dispositions du Code forestier, des arrêtés d'interdiction de circuler dans les bois et forêts pour motif de chasse en battue peuvent être délivrés par le chef de cantonnement du Département Nature et Forêts.

A notre connaissance, à ce jour, **la circulation du public sera interdite** pour cause de chasse en battue dans les bois suivants constituant un territoire de chasse:



A proximité des villages et hameaux suivants :	Jours	Titulaire	Cantonnement	Contacts DNF
Bois d'Esneux, Trixhes de Limont, Bois de Rotheux, Villers aux Tours	Ma 3 et Je 19 oct Je 2, Lu 13, Je 23 nov Ve 1 et 22 déc	M. Bernard DIEUDONNE	Aywaille	J. GOSSEYE (0479/86.31.82)
Lagrange	Ve 6 oct. Ve 10 nov. Sa. 16 déc.	M. J-F GEORGES	Aywaille	
Mery/Hayen	Sa. 14 oct. Sa. 25 nov.	M. Didier ERNST	Aywaille	F. RASKIN (0473/940.599) S. LAMBOT (0487/624.501)
Limont/Lagrange	Di. 22 oct Di. 26 nov. Sa. 16 déc.	M. Christophe FOUILLEN	Aywaille	N. VANNECHEL (0478 63 12 85)
Bois des Manants	Ve 10 nov.	M. Frédéric DE BONHOMME	Aywaille	J. GOSSEYE (0479/86.31.82)
Bois de Nomont/Famelette	Je. 5, 12, 19 oct. Je. 16, 23 nov. Je. 7, 14 déc.	M. Alain GIGOT	Liège	V. LERUTH (0479/86.98.77)

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du Département Nature et Forêts :

- Cantonnement d'Aywaille : rue du Halage, 27 à 4920 Sougné-Remouchamps (04/247.99.90)
- Cantonnement de Liège : Montagne Sainte-Walburge, 2 à 4000 Liège (04/224.58.74)

* * *

rue des Vieux Moulins (La Haze)	N.C.	M. JOUNIAUX	Arrêté de la Bourgmestre	Fermeture de voirie
------------------------------------	------	-------------	-----------------------------	------------------------

